

La police de la République

Marco Cicchini

2012

Presses universitaires de Rennes

www.pur-editions.fr

Au XVIII^E SIÈCLE, alors que la police n'est pas encore une institution à part entière, mais une pratique de gouvernement dispersée et hétérogène, la modernité policière se prépare efficacement. Comment et dans quelles circonstances l'ancienne mission pastorale de la police, conçue de manière étendue pour orienter les hommes et leurs conduites, se réduit-elle progressivement à des fonctions sécuritaires et judiciaires? Pour répondre à cette question, ce livre étudie le cas de la petite République de Genève, considérée en son temps comme un modèle de « parfaite administration », mais ignorée jusqu'à ce jour de l'historiographie de la police.

La réduction d'échelle que la cité-État offre à l'analyse a son importance. Elle permet de saisir ensemble des transformations de la police intimement liées, mais généralement traitées isolément les unes des autres. Au XVIII^e siècle, l'économie normative des ordonnances de police justifie l'émergence de techniques plus fines de régulation sociale. De même, la redéfinition des moyens d'action de la magistrature, incarnée à Genève par le Tribunal du lieutenant, s'adosse à la participation accrue des militaires au gouvernement de la cité. La reconfiguration des pratiques policières et les débats qu'elle génère dans la République font intervenir une pluralité d'acteurs. Les exigences divergentes qu'expriment autorités, spécialistes du maintien de l'ordre et population donnent sens à la construction d'un ordre public toujours provisoire, sans cesse négocié. La dimension publique de l'ordre est placée au cœur du processus de modernisation de la police.

Le siècle des Lumières qui invente les libertés est aussi le moment où se repensent les formes et les modalités du contrôle policier. Le théâtre social républicain inaugure dès le XVIII^e siècle les difficultés et les contradictions qui pèsent sur les sociétés démocratiques, entre respect des libertés et volonté de contrôle, entre garantie de la légalité et extension des pouvoirs, entre pacification sociale et usage de la contrainte physique.